



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 4
Mercredi 31 janvier 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Durée de mise à l'enquête: 24 janvier au 24 février 2024

Piquetage: Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain:

Implantation de l'axe de chaussée modifiée. Au besoin, le bureau d'ingénieurs ATB Tramelan SA (Tél. 032 487 59 77) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, 16.1.2024

Office des ponts et chaussées

Auteur du projet: Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 1043, au lieu-dit «chemin de la Versanne», 2738 Court

Projet: pose d'une installation solaire photovoltaïque au sol d'une surface de 146.5 m², inclinaison Sud

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 31 janvier 2024

Municipalité de Court, administration municipale



Belprahon

Test des sirènes 2024

Le prochain test des sirènes aura lieu le

mercredi 7 février 2024, de 13h30 à 16h30

Belprahon, le 31 janvier 2024

Le secrétariat communal

Procès-verbaux des dernières Assemblées municipales

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre les procès-verbaux des Assemblées municipales des 19 juin 2023 et 4 décembre 2023 et en vertu de l'article 77 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court, le Conseil municipal a approuvé les procès-verbaux en question.

Court, le 31 janvier 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis d'élection

Changement au sein du Conseil municipal

Par lettre du 15 janvier 2024, Monsieur Jacques Frei, Conseiller municipal en charge du dicastère «Urbanisme et mobilité», a fait part de sa démission du Conseil municipal, avec effet immédiat, pour raison de santé.

La vient-ensuite sur la liste N° 2 «Le Centre» (élections municipales 2021) est Madame Tatiana Schaller. Cette dernière a accepté de siéger au sein de l'exécutif municipal.

Conformément à l'article 41 alinéa 4 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, le Conseil municipal constate la sortie de Monsieur Frei et son remplacement par Madame Schaller. Ce remplacement prend effet immédiatement. La présente publication vaut avis d'élection.

Suite à ce changement, les membres du Conseil municipal ont procédé à la répartition des dicastères suivante:

- **Finances et promotion**
Madame Nathalie Schranz
Suppléance: Madame Anne Freudiger
- **Sécurité et hygiène**
Madame Tatiana Schaller
Suppléance: Monsieur Frédéric Hêche
- **Infrastructures et durabilité**
Monsieur Frédéric Hêche
Suppléance: Madame Nathalie Schranz



Berne

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1376, Rte 6 – Loveresse

Commune: Loveresse

Projet: 430.20285/Nouvelle Construction - Trottoir: Loveresse, Grand Nods/Construction d'une nouvelle liaison piétonne

Dérogations: Aucune

Objets/zones protégés: Aucun

Défrichement: Aucun

EIE: Le projet ne doit pas faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement (art. 10a ss LPE).

Mesure de protection des eaux souterraines prévue: Aucune

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête: Administration de la Commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse



Champoz

Informations – Communications 2024

Statistique de la population au 31 décembre 2023, la Commune de Champoz comptait 158 habitants.

Dès le 23 janvier 2024, ouverture du guichet chaque mardi, 16h30 à 17h30 ou sur rendez-vous.

Champoz, le 23 janvier 2024

Le Conseil communal



Corcelles

Votation populaire du 3 mars 2024

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Jean-Denis Ast

Secrétaire: M. Dominic Zbinden

Membres: M. Stadelmann Davy

M^{me} Termignone Ludivine (dès 12h)

M^{me} Szabo Charlene (dès 12h)

Suppléants: M. Jordi André

M^{me} Freire Audrey

Corcelles, le 19 janvier 2024

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Olivier Leuenberger, chemin de la Versanne 2, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

- **Urbanisme et mobilité**
Monsieur Fabien Müller
Suppléance : Monsieur Bernard Leuenberger
- **Environnement et travaux publics**
Monsieur Bernard Leuenberger
Suppléance : Monsieur Fabien Müller
- **Cohésion sociale et culture**
Madame Anne Freudiger
Suppléance : Monsieur André Steiner
- **Ecoles et jeunesse**
Monsieur André Steiner
Suppléance : Madame Tatiana Schaller

Le Conseil municipal adresse à Monsieur Freises voeux de prompt rétablissement et le remercie pour son engagement exemplaire durant de nombreuses années. Il souhaite également une cordiale bienvenue à Madame Schaller et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de son nouveau mandat.

Court, le 31 janvier 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

Votations fédérales et cantonale du 3 mars 2024

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et cantonale du 3 mars 2024, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Bernard Leuenberger

Suppléant: M. Fabien Müller

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

1. M^{me} Catherine Frei
2. M^{me} Cynthia Gafner
3. M^{me} Alexiane Gasser
4. M. Grégory Del Torchio
5. M. Jean-Luc Gaudin
6. M. Ian Girod
7. M. Dimitri Guinand

Suppléant-e-s:

1. M^{me} Gwendoline Hamel
2. M^{me} Christelle Hofstetter Bellil
3. M. Maurice Güttly
4. M. Kadire Idrizi

Court, le 31 janvier 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Crémînes, Rue du Collège 6, 2746 Crémînes.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N^{os} 36, 55, 85, 748, 756, 757 et 890, aux lieux-dits: «Ch. du Chargeou, Les Brues et La Fin de Corcelles», commune de Crémînes.

Projet: pose d'une nouvelle conduite de transport d'eau potable et d'une borne hydrante pour les bâtiments 119, 119a et 119b sis au lieu-dit «Rte de Corcelles». Extension du réseau d'eau potable en direction de Corcelles.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: route communale, route cantonale, HA, H et agricole.

Zone de protection: zone de protection des cours d'eau.

Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LGFo, 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 février 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémînes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 janvier 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Grandval

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: M^{me} Sahra Roy et Ivan Krähenbühl, Champs Colnats 28, 2745 Grandval

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N^o 1330 et 1340 au lieu-dit «Champs Colnats 16 et 38».

Projet: Construction d'une maison familiale, pose de panneaux photovoltaïques, garage, chemin d'accès et canalisations.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: Art. 18 RAC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement** auprès du Secréariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 31 janvier 2024

Le Conseil municipal

Assemblée extraordinaire

Assemblée municipale extraordinaire, jeudi 7 mars 2024 à 19 h 30, salle communale

Ordre du jour:

- 1) Discuter et voter un crédit supplémentaire de CHF 20'000.- pour la réfection du plan d'aménagement local. Crédit initial de la compétence du Conseil municipal de CHF 45'000.- et ajout du crédit supplémentaire de CHF 20'000.- pour un crédit total de CHF 65'000.-.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 18 mars au 17 avril 2024. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 31 janvier 2024

Le conseil communal



Loveresse

Avis de construction

Requérant: ABS Immobilier Sàrl, Sébastien Bichsel, La Fenatte 8, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: idem

Emplacement: Parcelle N^o 664, La Fenatte 6, 2732 Loveresse

Description du projet: Démolition des parties bois et couverture de la grange.

Zones d'affectation et de construction: M2 Zone Mixte

Dépôt public: **du 24 janvier au 23 février 2024.**

La demande et les autres pièces du dossier sont déposées publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 22 janvier 2024

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Maître Olivier, Chemin de Graiteray 1, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N^o 597, Chemin de Graiteray 1

Projet: Remplacement d'une pompe à chaleur air/eau intérieure par une pompe à chaleur air/eau extérieure

Zone: H5

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 31 janvier 2024

Services Techniques-Urbanisme

Ordonnance d'organisation du Conseil municipal

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de ses séances des 16 et 23 janvier 2024, a modifié l'Ordonnance d'organisation du Conseil municipal du 8 janvier 2003.

Les modifications prendront **effet immédiatement.**

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 26 janvier 2024

Conseil municipal



Perrefitte

Révision de l'aménagement local; 2^e dépôt public

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal dépose publiquement une modification des conditions cadre de la zone à planification obligatoire ZPO 3 «Cagreu».

Le dossier comprend:

- Une nouvelle formulation des conditions cadre de la ZPO 3 «Cagreu» dans l'annexe II du Règlement d'affectation du sol et de construction.
- Un rapport explicatif.

Ces documents sont déposés à l'Administration communale pendant 30 jours, du 1^{er} février au 1^{er} mars 2024 inclus. Ils peuvent aussi être consultés sur le site www.perrefitte.ch

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre la nouvelle formulation des conditions cadre de la ZPO 3 «Cagreu» seront adressées à l'Administration communale pendant le délai du dépôt public.

Le cas échéant, les séances de conciliation auront lieu le lundi 11 mars 2024 dès 18h30.

Perrefitte, le 31 janvier 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérants: Gaëtan et Christianne Gyger, Derrière les Hôtas 25, 2748 Souboz

Auteur du projet: STUDIOV9, Dammweg 3, 2502 Bienne

Emplacement: Parcelle N° 27, Derrière les Hôtas 25, 2748 Souboz

N° eBau: 2023-22353

Projet de construction: Changement d'une porte de grange au 1^{er} étage et d'une porte de stockage au rez-de-chaussée. Le bois de la porte actuelle au 1^{er} étage sera réutilisé pour la nouvelle porte menant à la grange. La porte du rez-de-chaussée a déjà été remplacée car l'ancienne ouverture était trop détériorée. Les deux portes mènent vers des espaces froids.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 31 janvier 2024

Conseil communal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Petit-Val lot 2

La zone des arrondissements de Châtelat, Monible et Sornetan a fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement).

La zone de l'arrondissement de Souboz, sans les secteurs des Ecorcheresses, du village de Souboz et des Prés de Souboz, a fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le tracé des limites naturelles des cours d'eau «Ruisseau du Tchaïbez», «Ruisseau des

Fontaines» et «La Sorne» a été adapté à leur état actuel sur le terrain.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 1^{er} février 2024 au 1^{er} mars 2024

à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Il n'y a pas de mutation en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, sera présent à l'administration communale à Souboz, (salle des commissions) le jeudi 15.2.2024, de 19 à 21 heures pour donner des renseignements aux personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/>

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Sigeom SA, Rue des Oeuches 45 à 2740 Moutier (téléphone: 032 494 55 00 – courriel: info@sigeom.ch).

Souboz, le 31 janvier 2024

Conseil communal

Votations fédérales et cantonales du 3 mars 2024

Le bureau de vote sera composé comme suit:

Président: Pasche Willy

Membres: Jacot Romain, Juillerat Florian, Graber Alexandra, Gyger Viviane

Suppléants: Bär Daniela, Beetschen Gerritsen Monika, Mathieu Jean- Nicolas, Müller Markus

Souboz, le 31 janvier 2024

Conseil communal



Rebévelier

Test des sirènes 2024

Information pour les habitants de Rebévelier:

le test des sirènes 2024 aura lieu le mercredi 7 février 2024 entre 13h30 et 16h30.

Rebévelier, le 9 janvier 2024

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérants: Schaer Catherine et Eric, Rue du Pommé au Loup 7, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 1516, Rue du Pommé au Loup 7

Projet: Construction d'une piscine, d'un local technique et d'une pompe à chaleur extérieure pour la piscine, pose de panneaux solaires sur le garde-corps et aménagements extérieurs globaux, pose d'une citerne enterrée pour la récupération de l'eau pour le jardinage

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Art. 26 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 23 février 2024 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 24 janvier 2024

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Goldbach Neo OOH SA, M. Romao Celestino, Rue Gourgas 5, 1205 Genève

Emplacement: Parcelle N° 1621, Rue du Bruye 50

Projet: Installation de 2 supports d'affichage non lumineux

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: PQ Le Laipray

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 29 février 2024 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 31 janvier 2024

Le Secrétariat municipal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Reconvilier lot 4

Les zones de pâturages et forêts, situées à l'extérieur du village et du périmètre de l'amélioration foncière, ont fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 1^{er} février 2024 au 1^{er} mars 2024

à l'Administration communale de Reconvilier (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Il n'y a pas de mutation en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le lundi 19.2.2024, de 15 h à 17 h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera dans les locaux de l'Administration communale pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information

géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/>

Reconvilier, le 31 janvier 2024
Le Conseil municipal

CORRECTIF

Evolution de la population au 31.12.2023

Merci de tenir compte du correctif suivant:

nombre de naissances: 13

(et pas 3 naissances, selon la publication précédente)

Reconvilier, le 29 janvier 2024

Administration municipale



Roches

Procès-verbal assemblée communale

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2023 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, **du 31 janvier 2024 au 29 février 2024**.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 26 janvier 2024

Conseil communal

Agenda

Assemblées 2024 – course des aînés

Les dates des assemblées communales ordinaires pour 2024 ont été arrêtées comme suit:

20 juin 2024 et 12 décembre 2024

La course des aînés a été fixée au:

11 juin 2024

Roches, le 26 janvier 2024

Secrétariat communal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2023, la commune comptait 196 habitants, soit une augmentation de 5 personnes par rapport à 2022, répartis comme suit:

163 personnes de nationalité suisse

33 personnes de nationalité étrangère.

3 naissances et 2 décès ont été enregistrés.

Roches, le 26 janvier 2024

Secrétariat communal



Saicourt

Avis de construction

Requérants: Aurélie et Pierrick Moser, Clos du Gendre 1, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Est 2, 2732 Reconvilier

Rue: Clos au Gendre 1, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 131

Projet de construction: Remplacement du chauffage à bois par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Zone: Village ancien

Dérogation: Art. A151, ch. 8, al. 2 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 février 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 24 janvier 2024

Administration municipale



Saules

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 7 février 2024 de 13 h 30 à 16 h 30.

Saules, le 31 janvier 2024

Conseil communal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2023, la population de la commune comptait 154 habitants, soit 71 femmes et 83 hommes; 9 personnes sont de nationalité étrangère.

Durant l'année, Saules a enregistré 11 arrivées, 1 décès et 9 départs.

Saules, le 31 janvier 2024

Conseil communal



Sorvilier

Entrée en vigueur

Règlement sur le statut du personnel et les traitements

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes.

Le règlement sur le statut du personnel et les traitements, adopté par l'assemblée municipale du 5 décembre 2023, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Sorvilier, le 31 janvier 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. André Meier, Rue du Chalet 11, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: LACK Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier.

Projet: installation d'un poêle avec canal de fumée en façade est du bâtiment Rue du Chalet 11 sis sur la parcelle N° 1520 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} mars 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 31 janvier 2024

Le chef des travaux publics

Mise au concours – Agent d'exploitation en conciergerie, 80-90%

Afin de renforcer son service de conciergerie, la Municipalité de Tavannes, recherche un ou une

Agent(e) d'exploitation en conciergerie à 80-90%

Vos tâches:

- Assurer de manière autonome l'exécution de l'ensemble des tâches relatives au nettoyage ainsi qu'à l'entretien courant et la surveillance de bâtiments communaux;
- Gérer les locations des salles communales en collaboration avec l'administration;
- Coordonner la gestion de remplacements entre concierges;
- Assurer les différentes commandes pour le service de conciergerie

Votre profil:

- CFC d'agent(e) d'exploitation ou formation jugée équivalente;
- Autonomie, esprit d'initiative, entregent;
- A l'aise à la réalisation de tâches administratives simples;
- Respect des normes de sécurité;
- Disponibilité (soirées, week-end, jours fériés, horaires parfois irréguliers).

Nous offrons:

- Activité variée au sein d'une équipe dynamique;
- Prestations sociales et salariales selon le barème du canton de Berne

Entrée en fonction: 1^{er} juin ou à convenir

Délai de postulation: 29 février 2024

Renseignements: M. Alexis Bourgeois, Secrétaire municipal, 032 482 60 43

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, de certificats, diplômes et de références, sont à adresser à la Municipalité de Tavannes, par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Le Conseil municipal

Mise au concours - place d'apprentissage assistant-e socio-éducatif-ve

La municipalité de Tavannes met au concours pour sa crèche **une place d'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve** pour une entrée en fonction le 1^{er} août 2024 et une durée de l'apprentissage de 3 ans.

Prérequis:

- Avoir un intérêt marqué pour l'accueil de la petite enfance
- Avoir une expérience pratique d'animation ou de garde d'enfants
- Avoir les qualifications scolaires nécessaires pour suivre l'apprentissage

Les offres avec les documents usuels sont à adresser à M^{me} Tolotti, Crèche municipale, Rue du Chalet 2, 2710 Tavannes jusqu'au 23 février 2024. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la directrice de la crèche, M^{me} Ingrid Tolotti au 032 481 33 91.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Commune municipale, Tavannes

Mise au concours - Agent(e) de voirie, 100%

Afin de renforcer son équipe de cantonniers, la Municipalité de Tavannes, recherche un ou une

Agent(e) de voirie

Vos tâches, en collaboration avec l'équipe de la voirie :

- Effectuer les différents travaux d'entretien de la voie publique et des infrastructures.

Votre profil :

- CFC d'agent(e) de voirie ou formation jugée équivalente ;
- Titulaire d'un permis de conduire B, permis C ou C1 un avantage ;
- Dynamique, polyvalent et capacité à travailler de façon rapide et précise, indépendante et en équipe ;
- Respect des normes de sécurité ; disponibilité (soirées, week-end, jours fériés, horaires parfois irréguliers).

Nous offrons :

- Activité variée au sein d'une équipe dynamique ;
- Prestations sociales et salariales selon le barème du canton de Berne.

Entrée en fonction : 1^{er} juin ou à convenir

Délai de postulation : 29 février 2024

Renseignements : M. Alexis Bourgeois, Secrétaire municipal, 032 482 60 43

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, de certificats, diplômes et de références, sont à adresser à la Municipalité de Tavannes, par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Le Conseil municipal

Mise au concours - Responsable agent(e) de voirie à 100 %

La Municipalité de Tavannes recherche :

Responsable agent(e) de voirie

Vos tâches :

- Organiser, planifier et surveiller les travaux effectués par le service de voirie ;
- Conduire et motiver le personnel rattaché ;
- Effectuer les différents travaux d'entretien de la voie publique et des infrastructures.

Votre profil :

- CFC d'agent(e) de voirie ou formation jugée équivalente ;
- Expérience de management d'équipe ;
- Titulaire d'un permis de conduire B, permis C ou C1 un avantage ;
- Dynamique, polyvalent et capacité à travailler de façon rapide et précise, indépendante et en équipe ;
- Respect des normes de sécurité ; disponibilité (soirées, week-end, jours fériés, horaires parfois irréguliers).

Nous offrons :

- Activité variée au sein d'une équipe dynamique ;
- Prestations sociales et salariales selon le barème du canton de Berne.

Entrée en fonction : 1^{er} juin ou à convenir

Délai de postulation : 29 février 2024

Renseignements : M. Alexis Bourgeois, Secrétaire municipal, 032 482 60 43

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, de certificats, diplômes et de références, sont à adresser à la Municipalité de Tavannes, par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Le Conseil municipal

Recherche Contrôleur/Contrôleuse de Champignons

La Commune de Tavannes est à la recherche d'un(e) contrôleur/contrôleuse de champignons.

Dans ce rôle, vous serez responsable de l'inspection et du contrôle de la qualité des champignons, assurant ainsi que les produits récoltés répondent aux normes suisses.

La personne candidate devra se former et passer un examen pour obtenir le brevet de contrôleur officiel.

Si vous êtes intéressés par ce poste, veuillez vous adresser à l'administration municipale.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Le Conseil municipal

Mise au concours du poste de secrétaire des assemblées municipales

Suite à la démission de la titulaire, le Conseil municipal met au concours le poste de secrétaire des assemblées municipales.

Vous êtes une personne ayant de la facilité dans la rédaction de procès-verbaux, vous savez être à l'écoute et vous désirez mettre de votre temps à disposition de votre commune, ce poste est pour vous.

Merci de bien vouloir envoyer votre dossier de candidature auprès de l'Administration communale, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, jusqu'au 29 février 2024.

Tavannes, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal

Séance d'information pour la votation du 3 mars 2024

Réaménagement de l'Espace sports et loisirs « La Pati & Alentours »

Le 3 mars 2024, la population tavannoise est appelée à valider un crédit de CHF 1'200'000 pour le réaménagement de l'Espace sports et loisirs « La Pati & Alentours ».

Une séance d'information ouverte à toutes et tous se tiendra le **lundi 5 février 2024 à 20 h, à la salle communale de Tavannes**. Le bureau d'ingénieurs ATB SA y présentera le projet.

Tavannes, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal

Votations fédérales, cantonales et communale du 3 mars 2024

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales, cantonales et communale du 3 mars 2024, le bureau de vote a été constitué comme suit :

Présidente : Scheidegger Salomé

Secrétaire : Devoille Emma

Membres :

- Saladin Nadine
- Gagnebin Marc-André
- Garcia Maxime
- Gasser Melissa
- Gassmann Maël
- Gauthier Danna
- Geiser Coralie
- Glauser Stève
- Glück Nicolas

Suppléants :

- Geiser Myriam
- Gerber Nancy

- Giorgianni François

Tavannes, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 novembre 2023

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 novembre 2023, et en vertu de l'article 60 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Tavannes, le 29 janvier 2024

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : Landi Vallée de Tavannes, M. Tobias Habegger, Route Cantonale 1, 2733 Pontenet

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 531, Route Cantonale 1, 2733 Pontenet

Description du projet : construction d'un mur de soutènement et aménagement d'une aire de circulation au nord de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Ab6

Dérogations : art. A141 al. 2 ch2 RCC, art. 415 al. ch3 RCC, art. 212 RCC

Dépôt public : du 31 janvier au 1^{er} mars 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 janvier 2024

Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote pour les votations fédérales et cantonales du 3 mars 2024

Président : Monsieur Josian Furer

Vice-président : Monsieur Jacques-Henri Jufer

Secrétaires :

- Madame Laetitia Neukomm
- Madame Laurence Bratschi

Membres :

- Monsieur Benjamin Weibel
- Monsieur Loïc Weber
- Madame Delphine Worni

- Madame Aline Wirz
- Monsieur Kevin Affolter
- Madame Zoé Alves da Silva

Suppléants:

- Madame Audrey Allemann
- Monsieur Miguel Andrea

Bévilard, le 26 janvier 2024

Commune mixte de Valbirse

**Validation de vos avis sur
la plateforme : lundi 14 h**

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h
Jeudi 8h30 - 10h30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h
Mardi de 9h30 à 11h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h45 et de 15h à 17h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch